

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 10/10/2022
et publié ou notifié
le 10/10/2022

COMMUNE D'AISY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 07 octobre 2022

Date de la convocation: 30/09/2022

Membres en exercice : 9 *L'an deux mille vingt-deux et le sept octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT*

Présents : 7 **Présents :** Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Emmanuel ROUSSEL, Olivier CADART, Brigitte CHATEAU, Angélique LETORT, Maude GUYOTOT

Votants : 9

Pour : 4 **Représentés :** Aymeric FOURRIER par Olivier MURAT, Alain PLANTAROSE par Angélique LETORT

Contre : 5

Abstentions : 0 **Excusés :**

Absents :

Secrétaire de séance : Angélique LETORT

Objet: Demande d'admission en non valeurs de produits irrécouvrables - 2022_46

M le Maire:

- soumet au conseil, la liste de non valeur n° 5802873332 présentée par la responsable du SGC pour un montant de 1 741.96 €
- dit que cette liste est composée de titres pour lesquels le recouvrement semble irrémédiablement compromis malgré les poursuites diligentées
- propose au conseil d'accepter cette liste.

Le conseil après délibération 4 pour, 5 contre et oabstention

- n'accepte pas l'admission en non-valeur des titres proposée sur la liste n° 5802873332 pour un montant de 1 741.96 €

*Secrétaire de séance
Letort Angélique.*

A. Letort

Le Maire,
Olivier MURAT

